



Commune de LECHÂTELET

Réunion du conseil municipal du 31 juillet 2026

CONVOCATION REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 31 juillet 2026 à 20 h 30

À la SALLE COMMUNALE

ORDRE DU JOUR

- + Désignation du secrétaire de séance
- + Ajout de point(s) à l'ordre du jour sous réserve
- + Approbation du dernier compte-rendu
- + Compte-rendu des décisions du Maire
- + Délibération : demande de subvention CD21 pour réfection chemin des bungalows
- + Délibération : Changement propriétaire Chemin des bungalows
- + Recensement population 2027 : recherche un agent recenseur.
- + Informations et questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Lechâtelet, le 23 juillet 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 31 juillet 2026

Le trente et un juillet deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 23 juillet deux mille vingt-six, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur CHAPUIS Jean-Paul, Maire.

Membres présents : Jean Paul Chapuis, Alexandre Decosne, Henri Brié, Fabian Rault, Karen Leleu, Jocelyne Leclerc, Elodie Sande, Laurence Girardot.

Absents ayant donné pouvoir : Adam Hoschar pouvoir à Fabian Rault, Veronique Kayser pouvoir à Elodie Sande

Absents : Jean Louis Gobet

Secrétaire de séance : Elodie SANDE

Début de séance : 20h41

Le quorum est atteint. Le conseil peut commencer.

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Caméras
- Bail Poizot
- Bail association air soft

Les membres du conseil valident les ajouts de points à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 22 juin 2026

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n° 28-2026

Demande de subvention CD21 Travaux de réfection d'une partie du chemin des bungalows

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet Travaux de réfection d'une partie du chemin des bungalows pour un montant de 23 572,50 € HT,
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, *Plan Marchal : voirie communale Côte-d'Or*
- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD	Sollicitée	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			42.42 %	10 000,00 €
Autofinancement			57,58%	13 572,50 €

- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet, atteste de la propriété communale du chemin des bungalows sur lequel les travaux seront effectués,

Délibération n° 29-2026

Délibération changement de nom Bail Chemin des Acacias

Changement de nom d'un bail, Mme Bruot souhaite que le bail et la facture du bungalow 7 chemin des Acacias ne soient plus qu'à son nom et que le 2^{ème} nom soit retiré.

Nouveau bail de 9 ans.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n° 30-2026

Délibération changement de propriétaire Chemin des Bungalows

Monsieur Michel Normand et Mme Normand Monique vendent son terrain à Mr Bonnin Fernand et Mme Levernier Chantal, le bungalow situé 3 Chemin des Bungalows, G12 lot N° 4, lieu-dit le Patis.

Bail de 9 ans accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n° 31-2026
Délibération nouveau bail Mr Poizot, G162 lot n°3 bis

Nouveau bail pour une durée de 9 ans

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n° 32-2026
Délibération caméra dans le local des bungalows

Suite à de nombreux constat de déchet qui n'ont pas leurs places au local de tri et une amende de la communauté de commune du au non tri des déchets, une caméra va être mise en place dans le local.

Le conseil approuve à l'unanimité des présent et représentés.

Délibération n° 33-2026
Délibération terrain d'air soft association les papa flingueurs

L'association les papas flingueur souhaiterait utiliser le terrain communal parcelle X127 pour pouvoir faire du airsoft. Uniquement la parcelle boisée.

Karen Leleu ne prend pas part au vote.

10 voix pour.

Informations et Questions diverses

- 1) Demande d'aménagement des horaires de l'agent municipal lors des fortes canicules pour ne pas qu'elle travaille entre midi et 14 heures aux heures de fortes.
- 2) Le département a versé 5000 euros de subvention pour l'agrandissement du cimetière.

Fin de séance : 21h58

Le Maire
Jean-Paul CHAPUIS

Secrétaire de séance
Elodie SANDE

